



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Répression syndicale : Ikéa au tribunal**

Tout le monde se souvient de « l’Affaire d’IKEA » que les journaux, à l’époque, avaient révélée au grand jour ! L’enseigne est effectivement accusée d’avoir mis en place un système de surveillance des salarié.e.s, syndicalistes et client.e.s basé sur des techniques de fichage, l’utilisation de cabinets de « sécurité » privés, l’utilisation contre paiement des ressources de la police nationale, la récupération des antécédents judiciaires des candidat.e.s aux élections professionnelles ou salarié.e.s.

Après 7 ans d’enquête, la juge chargée de l’instruction a collecté suffisamment d’éléments pour envoyer l’enseigne IKEA France devant le tribunal correctionnel. Au moins 15 personnes, notamment des cadres de la direction, devront s’expliquer devant la justice sur ce « management » fondé sur un système illicite de collecte de renseignements et d’espionnage développé à l’échelle nationale.

D’autres protagonistes (PDG, DRH, société privées de surveillance, membre de la police nationale, directeur de la sécurité) devront aussi rendre compte.

Cette histoire, hors norme, pourrait devenir une des plus grosses affaires de droit pénal du travail, où répression syndicale, espionnage de salarié.e.s, de syndicalistes et de client-es s’entremêlent.

Ce système délictueux avait pour but essentiel de détruire l’activité syndicale au sein de son groupe et de se débarrasser d’un délégué syndical, trop encombrant aux yeux d’Ikéa puisque leader du grand mouvement de luttes de 2010. Suite à différents événements, il déposera plainte, avec la CGT, contre Ikéa en 2012, ce qui donnera lieu à ce procès.

Le procès devrait dévoiler la double face de cette enseigne avec son système managérial antisyndical particulièrement violent, dans lequel l’appât du gain balaie toute éthique et bafoue les droits fondamentaux.

Montreuil, le 15 mai 2020